



Golf de Giez

Entre lac et montagne

Tél. 04 50 44 48 41

Parcours du Belvédère



VOTRE COACH PARTICULIER ISL,
vous accompagne tout au long de votre parcours !

Vente de logements neufs
& achat de terrains



L'Immobilier Passionné !
isl-promoteur.com
04.50.57.40.40

165 avenue des Mares
14350 ALLONZIER LA-GAILLE



REGLES LOCALES

Les règles locales annulent et remplacent toutes les règles existantes à ce jour et s'ajoutent aux règles locales permanentes des compétitions fédérales.

HORS LIMITE (règle.27) :

- Derrière les greens aux trous n° 1-2-3-4-5-7-8-9-18
- à droite aux trous n° 4-5-6-7-9-13-16-18
- à gauche aux trous n° 2-3-5-9
- les grillages, les murs, le chemin voiturette longeant le trou n°6
- le chemin d'accès au départ des trous n°1 et 10, séparant le Fairway des trous n°9 et 18
- **les clôtures électriques bordant :**
 - à gauche des trous n° 2-3-8
 - à droite des trous n° 4-5-7-8-9-12-13-16-18
 - à droite (uniquement le long du grillage) du trou n° 17
- le hors limite à gauche du trou n°5, ne l'est pas au trou n°6

OBSTRUCTIONS AMOVIBLES :

Les pierres dans les bunkers, piquets de 135 mètres, piquets jaunes, rouges et bleus.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (règle 24.2) :

- **Les clôtures électriques** bordant la rivière aux trous n° 13-14-15-17-18
- les bancs, lave balles, poubelles, panneaux, containers d'herbe, etc....
- les poteaux électriques des trous n° 3 et 9
- Les Travaux de réparation manifeste du terrain (terre, sable, carotte de terre, gravas, etc.).
- tous les chemins, les berlinoises, les arbres avec tuteurs, les cabanes des trous n°1 et 7, les plantations.
- Le grillage de protection au trou n° 13 près des départs bleu et rouge
- Les arroseurs fixes et les regards de distribution d'eau

OBSTACLES D'EAU :

Tous les fossés non piquetés des trous n° 1, 2, 10, sont des obstacles d'eau latéraux. C'est la rupture de pente qui délimite l'obstacle.

DROPPING ZONE :

Au trou n° 8, **DZ obligatoire** pour toute balle disparue (**la dropping zone est à droite du green**)
Aux trous n°6, 15 et 17, **DZ obligatoire** pour toute balle injouable reposant dans l'obstacle d'eau.

LIGNES ELECTRIQUES :

Toute balle heurtant un poteau ou une ligne électrique (trous n° 3-9-13) doit être rejouée sans pénalité.

TERRAIN EN REPARATION :

Il est interdit de jouer dans les zones indiquées comme terrain en réparation. Sanction : **2 coups de pénalité.**

CLÔTURES ELECTRIQUEES :

Il est interdit de déplacer, poser, décrocher les clôtures électrifiées et les piquets blancs.
Sanction : **2 coups de pénalité.**

PENALITE POUR INFRACTION A CES REGLES LOCALES :

- **Stroke-play** = 2 coups
- **Match-play** = Perte du trou

RAPPEL

BALLEE ENFONCEE DANS SON PITCH SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS :

Elle peut être relevée, nettoyée et droppée sans pénalité aussi près que possible du point où elle reposait, sans se rapprocher du trou.

DROP :

- **Le DROP piquets jaunes/rouges** = Le drop s'effectuera en fonction de l'endroit où la balle a franchi « en dernier » la lisière de l'obstacle.
- **PIQUETS JAUNES (obstacle Frontal)** = soit la jouer où elle repose, soit, avec un point de pénalité, la rejouer de l'endroit le plus proche du coup précédent, soit, avec 1 point de pénalité, la dropper, en se reculant autant que possible dans l'axe où elle a franchi l'obstacle par rapport au drapeau.
- **PIQUETS ROUGES (obstacle Latéral)** = mêmes 3 options + Drop, avec 1 point de pénalité, latéral à l'intérieur de 2 clubs (sans se rapprocher du drapeau)
- **PIQUETS BLEUS** = Travaux ou terrain en conditions anormales : Drop gratuit à l'intérieur d'un club au plus près (sans se rapprocher du drapeau).
- **DROP SUR CHEMIN** = sans pénalité : définir le centre du chemin, se droper du côté du chemin où la balle repose, sans se rapprocher du trou.

PLACEMENT :

Quand la possibilité de « placer la balle » est donnée aux joueurs, la procédure suivante doit être respectée : le joueur doit marquer la position de sa balle avant de relever. Il doit ensuite la placer à moins d'une longueur de carte de scores de son emplacement initial, pas plus près du trou, ni dans un obstacle, ni sur un green. Le joueur ne peut « placer sa balle » qu'une seule fois au cours d'une même procédure, et une fois placée, la balle est en jeu. Le joueur peut nettoyer sa balle avant de la placer, lorsqu'elle est ainsi relevée.

Le joueur qui ne marque pas la position de sa balle avant de la relever encourt un **coup de pénalité.**

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller
HOMMES	Repères 1	474	411	136	280	361	281	280	232	347	2802
	Repères 2	442	385	136	272	327	269	257	196	336	2620
	PAR	5	5	3	4	4	4	4	3	4	36
Coups reçus		3	16	14	17	4	10	12	13	7	
DAMES	PAR	5	5	3	4	4	4	4	3	4	
	Repères 3	420	367	120	234	294	240	242	172	304	2393
	Repères 4	376	339	108	219	274	220	222	99	301	2158

10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Aller	Total
436	184	294	368	151	331	161	524	442	2891	2802	5693
411	176	282	351	145	318	157	501	402	2743	2620	5363
5	3	4	4	3	4	3	5	5	36	36	72
Coups reçus		8	6	15	2	18	5	11	1	9	
PAR	5	3	4	4	3	4	3	5	5		
360	153	251	308	108	293	136	477	392	2478	2393	4871
338	144	239	299	100	283	132	453	319	2307	2158	4465

VOTRE COACH PARTICULIER ISL,
vous accompagne tout au long de votre parcours !

Vente de logements neufs & achat de terrains



Immobilier Passionnement | isl-promoteur.com | 04.50.57.40.40

Joueur :
Date :
HCP :
BRUT :
NET :

S.S.S.	
	71,2
	69,3
	72,1
	69,5

SLOPES	
	135
	131
	138
	126